

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au REACH (1907/2006/CE, modifié par 2015/830/UE) et au SIMDUT 2015

Date de révision: 22 février 2019 Date d'émission: 25 juillet 2007 No de fiche: 339B-12

#### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

610 HT Fluide synthétique lubrifiant (en vrac)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

lubrification des équipements, y compris des chaînes. Pour la lubrification des équipements fonctionnant à des températures jusqu'à 250 °C. Une utilisation à plus de 225 °C nécessite une ventilation adéquate et l'absence de source d'inflammation nue.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Fournisseur:

A.W. CHESTERTON COMPANY 860 Salem Street

Groveland, MA 01834-1507, USA

Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785

(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)

Demandes de FDS: www.chesterton.com

Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com

Courriel: customer.service@chesterton.com

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive, Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055 UE: Chesterton International GmbH, Am Lenzenfleck 23, D85737 Ismaning, Allemagne – Tel. +49-89-996-5460

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7 Appeller Infotrac: 1-800-535-5053

Hors d'Amerique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

I.N.R.S.: +33 (0)1 45 42 59 59

Tox Info Suisse: 145

#### **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# 2.1.1. Classification conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans l'une des classes de danger conformément au règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, au SIMDUT 2015 et au SGH. Cependant une fiche de données de sécurité de ce produit est fournie à la demande car il contient au moins une substance présentant un danger pour la santé ou l'environnement.

# 2.1.2. Informations supplémentaires

Aucun

# 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Pictogrammes de danger: Aucun
Mention d'avertissement: Aucun
Mentions de danger: Aucun
Conseils de prudence: Aucun

**Informations additionnelles:** EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

(FR) Page 1 de 7

Date: 22 février 2019 No de fiche: 339B-12

#### 2.3. Autres dangers

Aucun

#### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Mélanges

O.E. Molarigoo				
Ingrédients dangereux¹	%Poids	No. CAS / No. EC	No. d'enregist. REACH	Classification conformément au CLP/SGH
Huile de base – non spécifié*	9-16	64742-65-0/ 265-169-7 64742-56-9/ 265-159-2	ND	Asp. Tox. 1, H304
Autres Ingrédients:				
Polyol ester	75-85	67762-52-1 267-021-7	ND	Non classé
l				

<sup>\*</sup>Contient moins de 3 % d'extrait de DMSO, mesuré selon la méthode IP 346.

#### **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

## 4.1. Description des premiers secours

Inhalation: Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter

un médecin.

Contact avec l'épiderme: Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation,

consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si

l'irritation persiste.

Ne faites pas vomir. Si la personne est consciente, lui rincer la bouche à l'eau. Contacter Ingestion:

immédiatement un médecin.

Protection des premiers secours: Aucune précaution spéciale.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contact direct avec les yeux peut causer leur irritation. Le contact prolongé ou répéteé avec la peau peut causer l'irritation modérée de la peau. Les brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

# **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, produit chimique sec, brume d'eau ou aérosol d'eau

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à débit élevé

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Lors d'une exposition à une chaleur excessive, la formation de gaz risque d'entraîner la rupture du récipient. Les produits de combustion dangereux peuvent comprendre: Monoxyde de carbone, oxydes d'azote et de phosphore.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

#### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

© A.W. Chesterton Company, 2019 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Conforme aux normes: 1272/2008/CE, SIMDUT 2015, SGH, REACH

Produit: 610 HT Fluide synthétique lubrifiant (en vrac)

**Date:** 22 février 2019 **No de fiche:** 339B-12

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez le versement dans une zone limitée. La surface peut être glissante. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

#### **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Comme pour tout produit impliqué dans l'équipement en mouvement, on recommande d'être prudent. En cas de doute, arrêter l'équipement avant de faire l'application.

## 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans des locaux frais, secs et bien ventilés.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Une utilisation à plus de 225 °C nécessite une ventilation adéquate et l'absence de source d'inflammation nue.

#### SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

## Valeurs limites d'exposition professionnelle

Ingrédients dangereux	VI	VME <sup>1</sup> TLV AC		
	ppm	mg/m³	ppm	mg/m³
Huile de base – non spécifié	-	-	(brouillards)	5
Polyol ester	_	_	_	_
	_	_		

## Valeurs limites biologiques

Non disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

## **Travailleurs**

Non disponible

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Non disponible

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## 8.2.1. Mesures techniques

Pas de précaution spéciale. En cas d'utilisation sous une chaleur extrême ou de création de brume, employer un échappement local.

#### 8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Pas nécessaire en général. En cas de dépassement des limites d'exposition, utiliser un appareil

respiratoire homologué pour vapeurs organiques/vapeurs d'huile.

Gants de protection: Gants résistant aux produits chimiques (par ex., néoprène ou nitrile).

Protection des yeux et

du visage:

Lunettes de sécurité

Autres: Chemises à manches longues, pantalons longs et saine hygiène personnelle pour réduire la mise en

contact avec la peau.

(FR) Page 3 de 7

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

**Date:** 22 février 2019 **No de fiche:** 339B-12

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

#### SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme liquide Odeur légère
Couleur transparent, jaune à ambrée Seuil olfactif aucune

Couleurtransparent, jaune à ambréeSeuil olfactifaucune donnée disponiblePoint initial d'ébullitionn'est pas définiPression de vapeur à 20° Cn'est pas définiPoint de fusionn'est pas défini% de produits aromatiquesn'est pas défini

par poids

% volatil (par volume) aucun pH n'est pas applicable

Point eclair 225 °C Densité relative 0,96 kg/l Méthode Cleveland, vase ouvert Coefficient (eau/huile) < 1 Viscosité 478 cSt @ 40 °C Densité de vapeur (air=1) > 1 Température d'auton'est pas défini Taux d'évaporation (éther = 1) < 1

inflammabilité

Température de décomposition n'est pas défini Solubilité dans l'eau n'est pas défini n'est pas défini Propriétés comburantes n'est pas applicable

d'inflammabilité ou d'explosivité

Inflammabilité (solide, gaz) n'est pas applicable Propriétés explosives n'est pas applicable

#### 9.2. Autres informations

Aucun

## **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

## 10.1. Réactivité

Il n'en existe pas de connu.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmes de plus de 250 °C.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides et agents oxydants forts comme le chlore liquide et l'oxygène concentré.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun autre produit de décomposition dangereux n'a été identifié outre les produits de la combustion identifiés à la section 5 de cette FDS.

## **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voie primaire d'exposition Mise en contact avec la peau et les yeux.

en usage normal:

Toxicité aiguë -

Par voie orale: ETA-mélange > 2000 mg/kg. Sur la base de données d'essai sur des produits similaires, d'un

examen des données sur les composants ou d'une combinaison de ces sources.

Par voie cutanée: ETA-mélange > 2000 mg/kg. Sur la base de données d'essai sur des produits similaires, d'un

examen des données sur les composants ou d'une combinaison de ces sources.

Par inhalation: Aucune information disponible

Corrosion cutanée/ irritation cutanée: N'est pas présumé causer d'irritation significative.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire:

Un contact direct peut entraîner une légère irritation des yeux. Sur la base de données d'essai sur des produits similaires, d'un examen des données sur les composants ou d'une combinaison de

ces sources.

(FR) Page 4 de 7

Produit: 610 HT Fluide synthétique lubrifiant (en vrac)

**Date:** 22 février 2019 **No de fiche:** 339B-12

Sensibilisation respiratoire

oire Pas d'effet connu.

ou cutanée:

Mutagénicité sur les Huile de base: devrait être non mutagène sur la base de données concernant des produits

cellules germinales: similaires.

Cancérogénicité: Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de

recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

Toxicité pour la Huile de base: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

reproduction: remplis.

**STOT - exposition unique:** Huile de base: ne devrait pas causer de toxicité.

STOT - exposition répétée: Huile de base: d'après les informations disponibles, des expositions répétées ne devraient pas

produire des effets nocifs importants.

**Danger par aspiration:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations: Il n'en existe pas de connu.

#### **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été determinées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

#### 12.1. Toxicité

Aucune nocivité prévue pour les organismes aquatiques.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Les produits pétroliers incorrectement relâchés dans l'environnement peuvent causer une pollution du sol et de l'eau. Polyol ester, Huile de base: ce produit n'est pas facilement biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Polyol ester, Huile de base: la bioconcentration dans les organismes aquatiques restera vraisemblablement négligeable.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Liquide. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9).

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non disponible

#### 12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

# SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Incinérer le produit absorbé avec une installation adéquatement agréée. Consulter les réglements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au réglement le plus strict. Le produit non utilisé n'est pas classé comme un déchet dangereux selon la directive 2008/98/CE.

## **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### 14.1. Numéro ONU

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE TMD: N'EST PAS APPLICABLE

# 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ
TMD: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

# 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE
TMD: N'EST PAS APPLICABLE

# 14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE TMD: N'EST PAS APPLICABLE

© A.W. Chesterton Company, 2019 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

(FR) Page 5 de 7

**Date:** 22 février 2019 **No de fiche:** 339B-12

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

N'EST PAS APPLICABLE

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N'EST PAS APPLICABLE

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

N'EST PAS APPLICABLE

#### 14.8. Autres informations

N'EST PAS APPLICABLE

#### **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

# 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Règlements de l'UE

Autorisations en vertu du titre VII: N'est pas applicable

Restrictions en vertu du titre VIII: Aucun

Autres règlements de l'UE: Aucun 15.1.2. Réglementations nationales

Tableaux des maladies professionnelles: N'est pas applicable

Autres réglementations nationales: Aucun 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour cette substance/ce mélange.

#### **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

# Abréviations et

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

acronymes: ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses

BCF: Facteur de bioconcentration

cATpE : Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

CLP: Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (1272/2008/CE)

CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai

DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai

DMEO : Dose mininale avec effet observé

DSEO : Dose sans effet observé ETA : Estimation de la toxicité aiguë FDS : Fiche de données de sécurité

IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses

NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)

ND: Non disponible

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique

PEL: Limite d'exposition admissible

(Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (1907/2006/CE) RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer

SGH: Système général harmonisé

SO: Sans objet

STEL : Limite d'exposition de courte durée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique

TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)

TLV: Valeur limite d'exposition VLCT: Valeur limite court terme

VME: Valeur limite de moyenne d'exposition

vPvB : Substance très persistante et très bioaccumulable

Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

© A.W. Chesterton Company, 2019 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

(FR) Page 6 de 7

Produit: 610 HT Fluide synthétique lubrifiant (en vrac)

**No de fiche:** 339B-12

Références documentaires et sources de données

importantes:

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques

Agence suédoise des produits chimiques (KEMI)

Base de données de classification et d'information chimique (CCID)

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données

toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008 / SGH:

 Classification
 Méthode de classification

 N'est pas applicable
 N'est pas applicable

Mentions H pertinentes: H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Plus d'informations: Aucun

Date de révision: 22 février 2019

**Changements apportés à** Sections 2.1.1, 2.2, 3, 4.1, 4.2, 8.1, 8.2.2, 12.2, 12.3, 16.

la FDS dans cette révision:

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.

© A.W. Chesterton Company, 2019 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

(FR) Page 7 de 7